



## **AFRIQUE/AFRIQUE DU SUD - Plus de la moitié des enfants africains n'a pas d'existence légale**

Johannesburg (Agence Fides) – Ils naissent, ils vivent, ils meurent mais ils semblent ne jamais avoir existé : plus de la moitié des enfants africains n'est en effet pas inscrite à l'Etat civil à sa naissance et par conséquent demeure privée de tout droit, résultant ne pas exister légalement. C'est ce qui ressort de la II<sup>o</sup> Conférence sur l'Etat civil organisée par le Fonds pour l'Enfance des Nations unies (UNICEF), en cours à Durban (Afrique du Sud). Selon les calculs faits, dans une zone rurale pauvre, où les gens vivent avec moins d'un dollar par jour, un résident devrait payer 25 dollars pour enregistrer la naissance de son enfant dans un centre urbain et obtenir le certificat ad hoc. Parmi les risques de cette absence d'inscription à l'Etat civil, se trouve le fait que, si des mineurs sont arrêtés, ils peuvent être traités selon les lois applicables aux adultes attendu qu'ils ne disposent pas de documents certifiant leur âge. Le phénomène revêt une gravité particulière en Somalie, au Soudan du Sud et en Ouganda. (AP) (Agence Fides 05/09/2012)